

Article 14 de l'arrêté du 26 décembre 2012 relatif à la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé et à celle des formateurs de coordonnateurs ainsi qu'aux garanties minimales que doivent présenter les organismes en charge de ces formations dans le cadre de la procédure d'accréditation-certification

Date de mise à jour : 30 Septembre 2022

Notre analyse

Les compétences requises pour s'inscrire à la formation de formateur de coordonnateurs SPS sont les suivantes (conditions cumulatives) :

- 1) être titulaire d'une attestation de compétence de coordonnateur SPS en cours de validité, d'un niveau de compétence au moins égal à celui visé par les coordonnateurs SPS qu'il sera amené à former,
- 2) avoir suivi une formation spécifique préparant à la fonction de formateur ou par une expérience antérieure pouvant justifier de ses compétences.

Ainsi, avant d'admettre un candidat à la formation de formateur de coordonnateur SPS, l'organisme de formation est tenu de vérifier l'attestation de compétence à jour du candidat et qu'il justifie d'une expérience de formateur ou d'une formation spécifique préparant à cette fonction.

Article 14 de l'arrêté du 26 décembre 2012 relatif à la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé et à celle des formateurs de coordonnateurs ainsi qu'aux garanties minimales que doivent présenter les organismes en charge de ces formations dans le cadre de la procédure d'accréditation-certification

Examen des candidatures.

L'organisme formateur de formateurs vérifie, sous sa responsabilité, que le candidat remplit bien les conditions fixées à l'article R. 4532-30. A cet effet, le candidat à la formation de formateur de coordonnateurs SPS fournit à l'organisme son attestation de compétence de coordonnateur SPS et, le cas échéant, son attestation d'actualisation.

L'organisme formateur de formateurs s'assure que le candidat justifie d'une expérience de formateur antérieurement acquise, soit par la pratique de la fonction de formateur, soit du fait du suivi d'une formation préparant à l'exercice de cette fonction.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Formateur de coordonnateurs sécurité et protection de la santé (SPS), INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Questions-Réponses - coordination SPS, compétences des coordonnateurs, formation et organismes de formation (version 4 corrigée), Direction Générale du Travail

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Formations : Devenir formateur de coordonnateurs SPS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)